



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Près des enfants, on ne fume pas

Une nouvelle offensive de *Famille sans fumée* en soutien
à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*

Montréal, le 25 mai 2016 – À l’occasion de l’application d’une série d’articles liés à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, *Famille sans fumée* est de retour avec une nouvelle campagne publicitaire portant essentiellement sur l’exposition des enfants à la fumée secondaire dans les voitures et dans les aires de jeux. Rappelons que les mesures de la loi entrant demain en vigueur visent entre autres l’interdiction de fumer dans les véhicules automobiles lorsque des personnes de moins de 16 ans y sont présentes, ainsi que dans les aires de jeux extérieures pour enfants, sur les terrains sportifs, de jeux et de camps de vacances.

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, M^{me} Lucie Charlebois, a tenu les propos suivants : « Il me fait grand plaisir de joindre ma voix à la campagne *Famille sans fumée*. La *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*, adoptée à l’unanimité l’automne dernier, nous a permis de faire un grand pas en avant en protégeant mieux nos jeunes de cette fumée secondaire néfaste à leur santé. Nous pouvons être fiers de cette avancée et de cette loi, qui place le Québec parmi les leaders mondiaux en la matière. »

La D^{re} Christiane Laberge, porte-parole de *Famille sans fumée*, rappelle que, pour protéger la santé des enfants, il est essentiel de ne pas les exposer à la fumée secondaire, et ce, partout. « La maison se doit d’être une zone sans fumée, mais il faut aussi viser l’auto, où fumer peut s’avérer particulièrement dangereux. La concentration de particules de fumée secondaire dans une voiture peut être jusqu’à 27 fois plus élevée que dans une maison de fumeur et 60 fois plus que chez un non-fumeur¹. Et même si on ouvre les fenêtres, les concentrations sont inacceptables ! » La D^{re} ajoute qu’à l’extérieur, comme au parc ou en marchant, la fumée secondaire, quoiqu’elle soit moins concentrée, peut aussi menacer la santé des enfants s’ils se trouvent près du fumeur.

Nouvelle campagne : « Près des enfants, on ne fume pas »

La signature de la campagne 2016 est claire et souligne qu’avec tous les méfaits connus de la fumée secondaire sur la santé, et particulièrement sur celle des enfants, il n’est plus acceptable de fumer près d’eux. Cette fumée toxique contient en effet plus de 7 000 produits chimiques, dont plus de 70 sont connus pour leur effet cancérigène. Puisqu’ils respirent plus vite que les adultes et que leur système immunitaire n’est pas encore totalement développé, les bébés et les enfants sont encore plus à risque de souffrir de problèmes de santé lorsqu’ils sont exposés régulièrement à la fumée secondaire. Concrètement, ces problèmes de santé se traduisent par des bronchites, des pneumonies, de l’asthme et des otites à répétition. Il est donc impératif que les parents posent des gestes concrets afin de protéger la santé de leurs tout-petits : rendre leur maison et leur voiture des espaces sans fumée et fumer loin d’eux en tout temps à l’extérieur.

Saviez-vous que ?

1. Le quart des fumeurs québécois fument au moins à l'occasion dans leur voiture en présence d'enfants de moins de 16 ansⁱⁱ.
2. La fumée dégagée par 2 cigarettes avec les fenêtres fermées et la climatisation activée génère une exposition à des particules fines plus élevée que les seuils sécuritaires établis par l'OMSⁱⁱⁱ. On estime que seraient requis « 10 000 changements d'air par heure dans un endroit clos comme une voiture pour se débarrasser de la fumée secondaire »^{iv}.
3. Près de 85 % de la fumée secondaire est invisible, ce qui n'enlève rien à sa toxicité^v.
4. Fumer devant les enfants peut leur donner l'impression que fumer est « normal » et acceptable et les rendre plus enclins à essayer la cigarette.

À propos de *Famille sans fumée*

Famille sans fumée est une initiative de Capsana présentée en partenariat avec plusieurs organismes publics et privés, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les Directions régionales de santé publique du Québec et Johnson & Johnson. La Société canadienne du cancer, Uniprix et CAA-Québec appuient également sa diffusion. Pour en savoir plus, visitez le site www.famillesansfume.ca.

-30-

Source : [Capsana](#)

Renseignements et demandes d'entrevues :

Marie-Noël Phaneuf

Annexe Communications

Tél. : 514 844-8864, poste 211

mnphaneuf@annexecommunications.com

i. California Environmental Protection Agency: Air Resources Board (2005). *Proposed Identification of Environmental Tobacco Smoke as a Toxic Air Contaminant*. <http://www.arb.ca.gov/regact/ets2006/app3exe.pdf>

ii. Institut national de santé publique du Québec (2014). *Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi*, 22 septembre 2014, page 13.

iii. Institut national de santé publique du Québec (2014). *Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi*, 22 septembre 2014, page 12.

iv. Le professeur James Repace, cité dans l'étude de l'Institut national de santé publique du Québec : *La fumée de tabac secondaire, effets sur la santé et politiques de contrôle de l'usage du tabac dans les lieux publics*, 2006, p. 46. <https://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/487-FumeeTabacSecondaire.pdf>

v. Cancer Research UK (n. d., mise à jour 23 mars 2015). *Passive smoking*. <http://www.cancerresearchuk.org/about-cancer/causes-of-cancer/smoking-and-cancer/passive-smoking>